



L'INRS sacrifié au nom de l'impunité patronale !

Les personnels de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) de la Sécurité Sociale, organisme paritaire dédié à la prévention des risques professionnels, sont en lutte contre le projet du ministère du budget et relatif à la future convention d'objectif et de gestion (COG) pour 2018-2021 : moins 15 % de budget de fonctionnement avec réduction de 10 % des effectifs, soit 58 emplois menacés. Cette saignée s'ajoute à celles déjà opérées par le passé (75 postes pour les 6 dernières années). D'autre part, ces choix résolument politiques interviennent alors que la branche Accidents du Travail et Maladie Professionnelle de la Sécu est excédentaire depuis 4 années d'exercice.

Cette coupe sombre s'inscrit dans une logique de casse délibérée de toutes les instances et les institutions dédiées à la prévention : baisse de moyens pour les Carsat, suppression des Chsct, fragilisation du réseau Anact...

Ces choix constituent un énième cadeau au MEDEF qui entend relever la productivité horaire des travailleur·euses de 3 % tout en se dédouanant, se désresponsabilisant des dégâts actuels et à venir :

- en orchestrant la sous-déclaration des AT/MP, se dispensant des cotisations qui alimentent la branche AT/MP de la Sécu ;
- par la non reconnaissances des maladies professionnelles (exemple des pathologies liées au stress évaluées par l'INRS entre 1,9 et 3 milliards d'euros par an) ;
- en faisant poursuivre par les chambres disciplinaires du conseil de l'ordre les médecins qui ont attesté du lien entre l'atteinte à la santé et le travail.

Limiter l'action de l'INRS et celles des autres instances, c'est tenter de construire l'impunité patronale.

La FERC CGT condamne cette logique, soutient les professionnels de l'INRS, appelle à la tolérance zéro pour toutes les atteintes à la santé issues des organisations et conditions de travail délétères.

Montreuil, le 24 janvier 2018